



iAddress™ Mise à Jour

juin 2017, Volume 10, Numéro 6

Un message au sujet des conteneurs à grands objets plats et le centre de traitement du Pacifique

Comme l'on indiqué plusieurs de nos clients situés près du centre de traitement du Pacifique, les conteneurs à grands objets plats sont difficiles à obtenir. Postes Canada nous a avisé que le centre a reçu un rappel que les conteneurs à grands objets plats font partie de l'équipement approuvé par la Société et qu'ils peuvent être utilisés par les clients lorsqu'ils sont disponibles. Une plus grande quantité de conteneurs à grands objets plats va être achetée cette année pour assurer un approvisionnement continu durant les périodes de pointe.

Postes Canada voudrait aussi informer les expéditeurs que la majorité de l'équipement est entreposé et utilisé en Ontario et au Québec. Les partenaires et les fournisseurs de services postaux en Colombie-Britannique qui planifient des grands envois peuvent contacter le Service des commandes du groupe Installation pour l'entreposage, l'entretien et la distribution de l'équipement national (IEDEN) à Mississauga pour faire envoyer des plus grandes quantités de conteneurs au centre de traitement du Pacifique pour les besoins particuliers du client.

Service des commandes du groupe Installation pour l'entreposage, l'entretien et la distribution de l'équipement national (IEDEN)

Tél. : 905-565-0480
Fax : 905-564-6830
Courriel : necf@canadapost.ca

Nous espérons que les problèmes d'approvisionnement au centre de traitement du Pacifique sont maintenant réglés. Avisez-nous si vous continuez à avoir des problèmes.

L'UVCR de Newmarket est déclassé à un CDC Niveau 2

En raison de la faible quantité de courrier commercial introduit à l'UVCR de Newmarket, Postes Canada a décidé de le déclasser à un Centre de dépôt commercial Niveau 2. Ceci veut dire que les expéditeurs ont maintenant les limites suivantes:

Courrier de quartier	<ul style="list-style-type: none"> • 3 monoteneurs par expéditeurs et par jour • 96,000 Standard • 12,000 Surdimensionnés
Poste-lettres à tarifs préférentiels (Standard) Courrier personnalisé (Mécanisable) Courrier personnalisé (Manutention spéciale) Ciblage par code postal Poste-publications (Manutention spéciale) Poste-publications (Tri préliminaire par installation de livraison) Poste aux lettres	<ul style="list-style-type: none"> • 3 monoteneurs par expéditeurs et par jour • 50,000 Standard • 12,000 Surdimensionnés
Colis	<ul style="list-style-type: none"> • 3 monoteneurs par expéditeurs et par jour • 150 colis • 1,500 paquets

Cet emplacement n'acceptera plus :

- La Poste-publications mécanisable
- La Poste-lettres mécanisable surdimensionné à tarifs préférentiels
- Les monoteneurs ou palettes empilées sur deux rangs

Mise à jour LCAP

Vous avez peut-être entendu qu'une mesure centrale de la Loi canadienne antipourriel (LCAP) a été suspendu indéfiniment après plusieurs questions et plaintes. La suspension couvre la clause sur le droit privé d'action qui aurait permis aux individus et groupes (recours collectif) de poursuivre les sociétés ainsi que leurs dirigeants, administrateurs et agents, pour une violation de la LCAP. Ces poursuites pourraient être lancées s'ils croyaient que l'organisation avait :

- Envoyé un message électroniques commercial sans le consentement exprès ou implicite ;
- Envoyé un message électronique commercial qui ne respectait pas la forme prescrite ou les exigences pour le contenu ;
- Installé un programme d'ordinateur sur un appareil sans consentement ;
- Envoyé des messages électroniques trompeurs ; ou
- Récolté des adresses électroniques.

Maintenant que la mesure est en attente, les organisations qui ont obtenus le consentement implicite durant la période de transition (juillet 2014-17) peuvent s'appuyer sur ceci pour continuer à envoyer des messages, sauf si le destinataire s'est désabonné. Les organisations peuvent envoyer des messages aux destinataires qui se sont abonné avec consentement implicite, selon la LCAP.

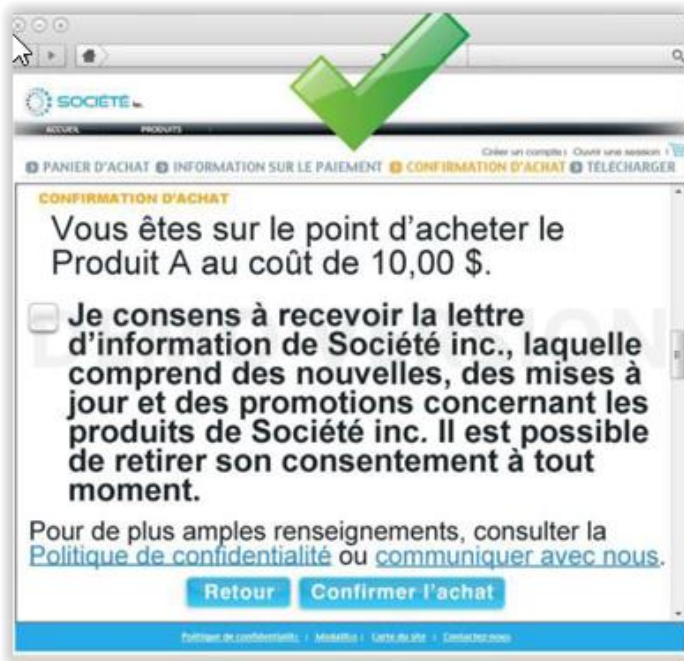
Les amendes pour non-respect de la législation en vigueur sont encore lourdes. Des organisations comme Rogers, Compu-Finder, Porter Airlines et Plenty of Fish ont déjà reçu des amendes lourdes. Dans la plupart des cas ils envoyaient des messages électroniques commerciaux sans consentement et dans quelques cas ils avaient des méthodes de désabonnement qui ne fonctionnait pas ou ne fonctionnait pas bien. Il est encore important de suivre les règles de la LCAP même si la mesure sur le droit privé d'action est suspendu temporairement.

Comment s'assurer de respecter la loi :

Vous devez vous assurer d'avoir des politiques qui assure que vos messages électroniques commerciaux sont conformes et que ses politiques sont respectées. Voici certaines exigences importantes :

- Identifier clairement les coordonnées d'affaire
- Obtenir le consentement selon les règles de la LCAP
- Fournir une méthode de désabonnement efficace
- Conserver les dossiers de consentement
- Vérifier régulièrement votre liste d'abonnés pour assurer la conformité.

Voici un exemple d'un consentement exprès acceptable :



Voici un exemple de ce qu'il ne faut pas faire :



Il est très important que vous preniez le temps de vous assurer que vos systèmes sont conformes avec la LCAP. Vous ne voulez pas être présentée avec des amendes allant jusqu'à 10 millions de dollars!

Voici le lien pour le site web du gouvernement sur la LCAP :

http://fightspam.gc.ca/eic/site/030.nsf/eng/h_00230.html

http://fightspam.gc.ca/eic/site/030.nsf/fra/h_00230.html

Rencontrer la nouvelle membre de notre équipe !

Nous sommes très heureux de vous introduire Bisma Ahmad ! Bisma a joint l'équipe de Flagship le 1er mai 2017, dans notre section administrative. Elle apprend présentement le fonctionnement de notre entreprise et elle met à jour notre site web et profile de média social pour le standard millénial ! Bisma est bilingue, en Français et en Anglais, et va aider nos sections des ventes et de technologie avec du support linguistique. Vous pouvez la rejoindre à bisma@flagshipsoftware.com. Nous souhaitons un bienvenu à Bisma !



Bon été à tout le monde !

Notre bulletin prend un congé durant l'été et nous espérons que vous avez tous la chance aussi de prendre un congé ! Nous reviendrons en septembre avec plus d'information et des mises à jour sur l'industrie et les produits. Entre-temps, nous espérons que vous aurez la chance de relaxer et de profiter des rayons du soleil. Que vous partez en vacances ou que vous passez vos vacances à la maison, nous vous souhaitons des beaux moments !

Cours de formation Web de Flagship

Nous offrons la formation en ligne ! Si vous avez besoin de nouveaux employés ou un cours de perfectionnement, s'il vous plaît contactez Carolyn Trebell à 1-866-672-0007 poste 1 ou carolyn@flagshipsoftware.com pour enregistrer pour un cours web.

Copyright © 2017 Flagship Software Ltd., Reproduction interdite
iAddressTM Mise à Jour est le bulletin électronique de Flagship Software Ltd.

Notre adresse est:

Flagship Software Ltd.
203-60 King Road
PO Box 2625
Richmond Hill, ON L4E 1A6
Canada

[Add us to your address book](#)

[unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)

